



## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**EXERCICE 2021**

# **S O M M A I R E**

## **I) Le cadre réglementaire du Rapport d'Orientation Budgétaire depuis la Loi NOTRE**

1. Introduction
2. Les obligations du ROB

## **II) Le contexte du SAEPA du Bray Sud**

1. Le périmètre 2021
2. Les objectifs financiers
3. Les contrats de délégation de service public (DSP)

## **III) Les orientations financières du SAEPA du Bray Sud en 2020**

### **1. Les dépenses de fonctionnement**

- 1-1 Eau potable
- 1-2 Assainissement collectif
- 1-3 Assainissement non collectif

### **2. Les recettes de fonctionnement**

- 2-1 Eau potable
- 2-2 Assainissement collectif
- 2-3 Assainissement non collectif

### **3. L'évolution et la maîtrise de la dette**

### **4. L'investissement**

- 4-1 Eau potable
- 4-2 Assainissement collectif
- 4-3 Assainissement non collectif

## **IV) Les données relatives aux effectifs du SAEPA du Bray Sud**

1. Structure des effectifs
2. Hypothèses prises en compte sur l'évolution de la masse salariale pour 2021

## I. Le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire depuis la Loi NOTRE

### 1. Introduction

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation pour les syndicats mixtes fermés (par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT à l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales).

Il constitue la 1<sup>ère</sup> étape du cycle budgétaire et doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière, la stratégie financière et d'en débattre.

### 2. Les obligations du ROB

La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'application de la Loi, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, implique désormais :

- ✓ La présentation obligatoire d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- ✓ Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- ✓ Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le ROB doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis au préfet mais aussi faire l'objet d'une publication. Le ROB est acté par une délibération spécifique (qui ne donne pas lieu à un vote), elle-même transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu vise à permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif.

#### Les nouvelles règles

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 vient modifier les règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

**Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans la continuité de la contribution à l'effort de réduction de déficit public et de la maîtrise de la dépense publique. Ainsi, le II de l'article 13 de la loi dispose :**

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1 – L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2 – L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

## II. Le contexte du SAEPA du Bray Sud

### 1. Le périmètre 2021

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a pour objet de clarifier les compétences des différents échelons territoriaux et de favoriser les mutualisations.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SAEPA du Bray Sud regroupe des communes appartenant à cinq établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- Communauté de communes du Pays de Bray (Saint Pierre-ès-Champs),
- Communauté de communes du Vexin normand (Martagny),
- Communauté de communes des 4 rivières,
- Communauté de communes Lyons-Andelle (Vascoeuil),
- Communauté de communes Inter-Caux et Vexin (Elbeuf sur Andelle)

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 5 février 2018, les statuts sont modifiés. Il y a création d'un syndicat mixte fermé.

A ce jour, le SAEPA du Bray Sud regroupe 25 communes sur trois départements (Seine-Maritime, Eure et Oise).

En 2019, le SAEPA du Bray Sud a accueilli le centre bourg et hameau du Four à Chaux de la commune d'Elbeuf-sur-Andelle pour ce qui concerne la compétence « assainissement non collectif ». L'intégration a été prononcée par arrêté préfectoral.

En 2021, le périmètre ne devrait pas être modifié.

L'établissement des budgets du SAEPA du Bray Sud pour l'exercice 2021 est prévu comme suit :

1. Budget eau potable – M49 – Assujetti à la TVA
2. Budget assainissement collectif – M49 – Assujetti à la TVA
3. Budget assainissement non collectif – M49 – Assujetti à la TVA

### 3. Les objectifs financiers du SAEPA du Bray Sud

Le SAEPA du Bray Sud vise à :

- Maintenir la stratégie d'harmonisation des prix de l'eau sur l'ensemble du périmètre Syndical sur une durée de 6 ans pour convergence tarifaire en 2022 ;
- Diminuer le niveau de sa dette sur la période 2018-2038 ;
- Améliorer sa capacité d'autofinancement ;
- Faire évoluer le niveau des redevances et taxes ;
- Accroître ses recettes d'investissement.

### 4. Les contrats de délégation de service public (DSP)

#### Le contrat de DSP Eau Potable et le contrat de DSP assainissement collectif

Les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés via une délégation de service public confié à la société SADE Exploitations de Normandie (VEOLIA Eau) pour une durée de 12 années à partir du 1er janvier 2017. L'échéance des contrats est donc fixée au 31 décembre 2028.

Les conditions financières de rémunération, en valeur de base, du délégataire sont les suivantes :

	2018
<b>Eau Potable</b>	
<b>Part Délégataire</b>	
Part fixe	20,44 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,6185 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0,5154 €
<b>Assainissement Collectif</b>	
<b>Part Délégataire</b>	
Part fixe	20,38 €
Part proportionnelle	1,0011 €

Les missions confiées au Délégataire du Bray-Sud sont les suivantes :

- Exploitation, maintenance et renouvellement des ouvrages et des équipements ;
- Prise en charge des frais et consommables nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages (énergie, télécommunications etc.) ;
- Facturation du service, rémunération auprès des usagers pour le service rendu et reversement à la collectivité de la part perçue pour le compte du SAEPA du Bray Sud ;
- Communication des données d'exploitation et transparence du service rendu ;
- Suivi technique du service, veille réglementaire et devoir d'information et de conseil de la collectivité quant à l'exploitation du service.

### III. Les orientations financières du SAEPA du Bray Sud en 2021

#### 1. Les dépenses de fonctionnement

##### 1-1 Eau potable

<b>DEPENSES</b>		<b>Compte Administratif</b>			<b>Prévisions BP 2021</b>
Chapitre	Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	
011	Charges à caractères général	225 685.28	116 759.90	136 247.62	999 814
012	Charges de personnel	182 066.45	187 931.79	243 875.20	288 230
014	Atténuations de produits	26 432.21	0.00	29 943.98	30 000
022	Dépenses imprévus Fonct.				20 000
023	Virement à la section d'investissement				1 060 381
65	Autres charges gestion courante	35 475.19	41 876.85	34 801.78	52 000
66	Charges financières	17 365.53	35 627.25	28 324.78	26 062
67	Charges exceptionnelles	63.27	10 000.00	1 530.15	10 600
042	Opé d'ordre entre section/Amortisst des biens	235 470.84	225 308.16	219 135.74	250 000
<b>Total DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>722 558.77</b>	<b>617 503.95</b>	<b>693 859.25</b>	<b>2 737 087</b>

- Augmentation charges de personnel : modification du temps de travail du poste attaché et ingénieur
- Augmentation des atténuations de produits : reversement de la redevance pollution

##### 1-2 Assainissement collectif

<b>DEPENSES</b>		<b>Compte Administratif</b>			<b>Prévisions BP 2021</b>
Chapitre	Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA ESTIMÉ 2020	
011	Charges à caractères général	307 919.55	80 815.56	86 268.87	2 089 736
012	Charges de personnel	265.00			
014	Atténuations de produits	7 703.31	3 404.40	12 120.99	15 000
023	Virement à la section d'investissement				150 279
042	Opération d'ordre entre section/Amortissement des	342 183.00	393 678.23	376 958.09	450 000
65	Autres charges gestion courante	0.31	3 471.87	0.00	9 000
66	Charges financières	93 346.36	84 025.16	108 925.42	62 889
67	Charges exceptionnelles	6 766.00	415.44	0.00	20 000
<b>Total DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>758 183.53</b>	<b>565 810.66</b>	<b>584 273.37</b>	<b>2 796 904</b>

- Augmentation des charges financières : deux échéances Dexia au lieu d'une

### 1-3 Assainissement non collectif

<b>DEPENSES</b>				<b>Compte Administratif</b>			<b>Prévisions BP 2021</b>
Chapitre	Intitulé			CA 2018	CA 2019	CA ESTIMÉ 2020	
011	Charges à caractères général			37 906.22	33 622.92	41 901.17	523 087
67	Charges exceptionnelles			0.00	0.00	2 568.62	5 000
022	Dépenses imprévus			0.00	0.00	0.00	5 000
023	Virement à la section d'investissement			0.00	0.00	0.00	0
042	Opération d'ordre entre section/Amortissements de			87 820.00	87 826.39	83 271.95	83 272
<b>Total DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				<b>125 726.22</b>	<b>121 449.31</b>	<b>127 741.74</b>	<b>616 359</b>

➤ Ces chiffres sont conformes à la prospection financière

### 2. Les recettes de fonctionnement

#### 2-1 Eau potable

<b>RECETTES</b>		<b>Compte Administratif</b>			<b>Prévisions BP 2021</b>
Chapitre	Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	
002	Excédent antérieur reporté	869 954.00	1 371 319.37	1 800 431.07	1 432 118
013	Atténuation de charges	1 593.90			
70	ventes d'eau et remboursement de frais	1 013 776.23	871 210.22	920 943.31	1 129 715
75	Autres produits de gestion courante	35 000.30	75 109.71	38 274.98	73 500
77	Produits exceptionnels	2 502.59	2 042.35	11 873.83	3 500
042	Opé d'ordre entre section/amortisst des subv	98 253.87	98 253.87	98 253.87	98 254
<b>Total RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 021 080.89</b>	<b>2 417 935.52</b>	<b>2 869 777.06</b>	<b>2 737 087</b>

➤ Produits exceptionnels: Indemnisation par la SNCF

**Tableau des prix de l'eau –“Parts Collectivité”** - L'année 2022 est l'année de convergence des prix.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Eau Potable</b>							
<b>Part Collectivité secteur Bray-Sud</b>							
Part fixe	13,32 €	13,45 €	13,59 €	13,72 €	13,86 €	14,00 €	14,14 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,6920 €	0,6989 €	0,7059 €	0,7130 €	0,7201 €	0,7273 €	0,7346 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0,6220 €	0,6282 €	0,6345 €	0,6408 €	0,6473 €	0,6537 €	0,6603 €
<b>Part Collectivité secteur SEAGF</b>							
Part fixe	13,32 €	13,45 €	13,59 €	13,72 €	13,86 €	14,00 €	14,14 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	0,8671 €	0,8391 €	0,8112 €	0,7832 €	0,7553 €	0,7273 €	0,7346 €
Part proportionnelle P2 - + de 150m3/an	0,9602 €	0,8989 €	0,8376 €	0,7763 €	0,7150 €	0,6537 €	0,6603 €
<b>Part Collectivité secteur La Haye</b>							
	<b>Unique</b>						
Part fixe	34,00 €	13,45 €	13,59 €	13,72 €	13,86 €	14,00 €	14,14 €
Part proportionnelle P1 - 0 à 150 m3/an	1,5000 €	0,8529 €	0,8216 €	0,7902 €	0,7588 €	0,7273 €	0,7346 €
Part proportionnelle P2 -150 à 800 m3/an	1,4500 €	0,7982 €	0,7621 €	0,7261 €	0,6900 €	0,6537 €	0,6603 €
Part proportionnelle P3 - + de 800 m3/an	0,8500 €	0,7982 €	0,7621 €	0,7261 €	0,6900 €	0,6537 €	0,6603 €
<b>Assainissement Collectif</b>							
<b>Part Collectivité secteur Bray-Sud</b>							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1155 €	1,0041 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1941 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
<b>Part Collectivité secteur Gournay-Ferrières</b>							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	0,8494 €	0,8579 €	0,8665 €	0,8751 €	0,8839 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,1590 €	1,1706 €	1,1823 €	1,1941 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
<b>Part Collectivité secteur La Feuillie</b>							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1155 €	1,0041 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,4496 €	1,3382 €	1,2269 €	1,1941 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
<b>Part Collectivité secteur SIVU Neuf-Marché</b>							
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	1,7321 €	1,5642 €	1,3964 €	1,2285 €	1,0606 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	1,7321 €	1,5642 €	1,3964 €	1,2285 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €
<b>Part Collectivité secteur La Haye</b>							
	<b>Unique</b>						
Part fixe	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Part proportionnelle P1 - 0 à 200 m3/an	3,2500 €	1,8410 €	1,6040 €	1,3669 €	1,1298 €	0,8927 €	0,9017 €
Part proportionnelle P2 - + de 200 m3/an	3,2500 €	1,8410 €	1,6040 €	1,3669 €	1,2060 €	1,2181 €	1,2303 €



## 2-2 Assainissement collectif

		Compte Administratif			Prévisions BP 2021
<b>RECETTES</b>		CA 2018	CA 2019	CA ESTIMÉ 2020	
Chapitre	Intitulé				
002	Excédent antérieur du SAEPA du Bray Sud	2 986 813	2 916 322.39	1 867 047.00	2 041 926
042	Opération d'ordre entre section/Amortissement des subventions	133 978.00	133 978.00	133 978.00	133 978
70	Vente de produits	517 727.33	515 335.30	601 037.00	560 000
74	Subventions d'exploitation	108 228.41		24 137.59	60 000
77	Produits exceptionnels	518.00	1 861.06		1 000
Total RECETTES FONCTIONNEMENT		3 747 264.74	3 567 496.75	2 626 199.59	2 796 904

➤ Remboursement de l'avance des travaux des branchements des particuliers Croisy / Vascoeuil

## 2-3 Assainissement non collectif

		Compte Administratif			Prévisions BP 2021
<b>RECETTES</b>		CA 2018	CA 2019	CA ESTIMÉ 2020	
Chapitre	Intitulé				
002	Excédent antérieur reporté	443 638,00	511 068,70	636 580,01	370 334
70	Ventes de produits	117 132,24	170 935,52	90 870,39	170 000
75	Autres produits de gestion courante			0,05	0
042	Opération d'ordre entre section/Amortissement des subventions	76 025,00	76 025,00	76 025,00	76 025
Total RECETTES FONCTIONNEMENT		636 795,24	758 029,22	803 475,45	616 359

### 3. L'évolution et la maîtrise de la dette

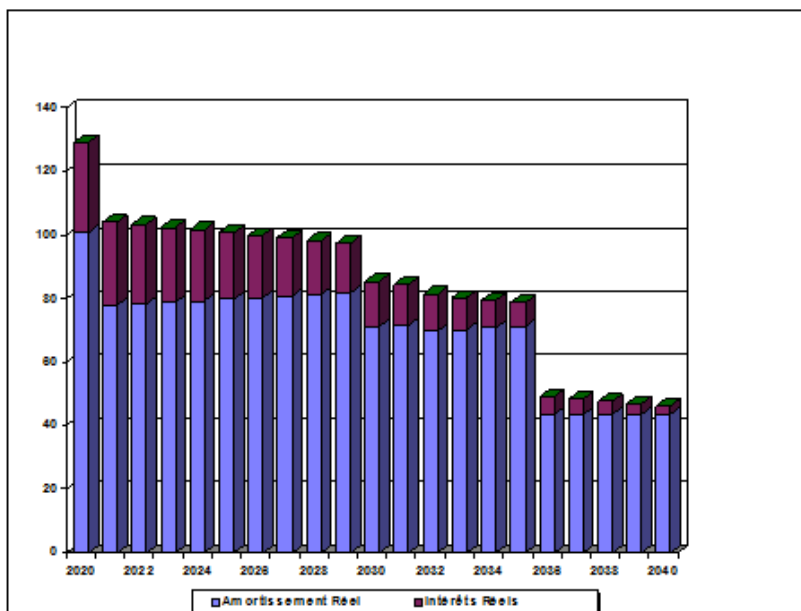
#### L'encours de la dette

La fusion de syndicats opérée, et la reprise de la dette des syndicats fusionnés, a eu notamment pour effet une augmentation significative de l'encours de dette du SAEPA du Bray Sud.

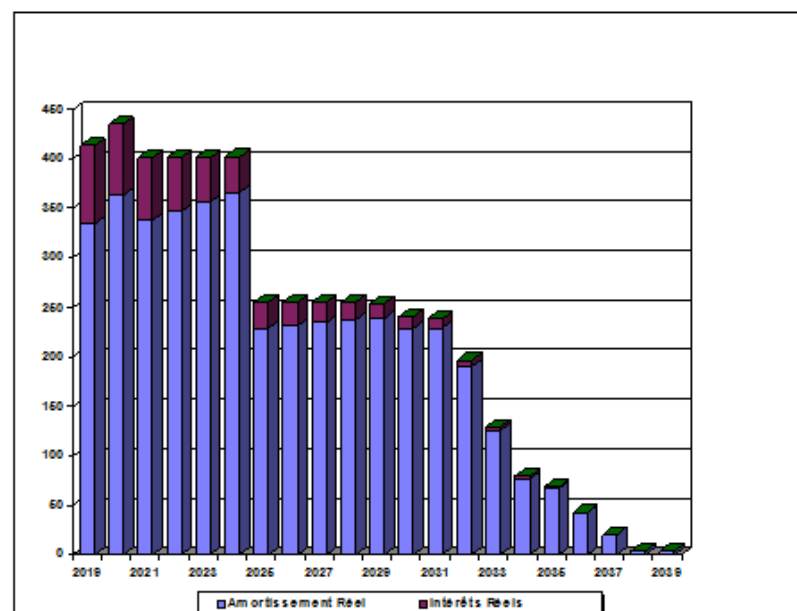
a) Eau potable :

b) Assainissement Collectif :

COURBE DE REMBOURSEMENT DE S ANNUITES



COURBE DE REMBOURSEMENT DE S ANNUITES



En milliers

### 4. L'investissement

#### 4-1 Eau potable

*Nouveaux programmes pour information :*

3 Rue du Moulin 76220 NEUF-MARCHÉ - Téléphone : 02 32 89 04 11 Fax : 02 78 08 58 20 Mail : [secretariat@saepabraysud.fr](mailto:secretariat@saepabraysud.fr) [www.saepabraysud.fr](http://www.saepabraysud.fr)

- **Maîtrise d'œuvre études conception de la réhabilitation du réseau d'eau potable de Martagny :**  
Suite au constat d'un état de vétusté avancé du réseau d'eau potable sur la commune de Martagny et par anticipation d'un projet d'enfouissement des réseaux électriques et de réhabilitation de la voirie par cette dernière, une consultation a été lancée.  
- Coût : 75 000€ subventionné à hauteur de 40 000€
- **Maîtrise d'œuvre études conception des travaux de mise en place de l'unité de traitement des pesticides Mesnil-Lieubray**  
L'opération consiste à retenir un maître d'œuvre pour la mise en place d'une unité pérenne de traitement des pesticides en lieu et place de l'unité mobile actuelle en location auprès du délégataire. Cette opération fait suite à une demande de l'ARS  
- Coût : 75 000€ subventionné à hauteur de 40 000€
- **Mise en place de 7 compteurs de sectorisation**  
Afin de réduire les linéaires de sectorisation des réseaux d'eau potable dans l'optique d'affiner les recherches de fuite, il a été décidé de mettre en place 7 nouveaux compteurs de sectorisation : *n°1 : station de pompage de Mesnil-Lieubray, n°2 : RD128 / La Vente à Mesnil-Lieubray, n°3 : RD57 / route de Saint-Laurent à Beauvoir-en-Lyons, n°4 : route de Camp Caillot (Les Carreaux) à Beauvoir-en-Lyons, n°5 : route principale à Bosc-Hyons, n°6 : rue des Anciens Combattants à Gournay-en-Bray, Sectorisation n°7 : RD1A à Neuf-Marché*  
- Coût : 60 000€ subventionné à hauteur de 30 000€
- **Maîtrise d'œuvre et lancement des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur les communes de Bézancourt (La héronde et le long du bois), Gournay-en-Bray (Rue Henri Guedier et Blouin) et Ferrières-en-Bray (Rue de l'Eglise)**  
Suite au constat d'un état de vétusté avancé du réseau d'eau potable sur les communes susmentionnées, une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète.  
- Coût : 75 000€ subventionné à hauteur de 40 000€
- **Révision DUP Elbeuf en Bray**  
L'arrêté de DUP du captage d'Elbeuf-en-Bray datant de 1993, il convient de réaliser une révision de ce dernier. En effet les périmètres de protection en vigueur aujourd'hui ne sont pas suffisamment étendus pour garantir une protection efficace de la ressource et les prescriptions imposées à l'intérieur de ceux-ci ne sont plus en adéquation avec le contexte actuel.  
- Coût : 60 000€ subventionné à hauteur de 35 000€
- **Etude BAC Bouchevilliers**  
Suite à l'obtention de l'arrêté de DUP du captage de Bouchevilliers en date du 06 juillet 2020, il est stipulé dans ce dernier qu'afin d'améliorer la protection du captage, une étude portant sur le fonctionnement hydraulique est à réaliser à la charge du SAEPA du Bray Sud. Cette étude porte sur l'évaluation de la quantité et la qualité des eaux qui transitent, leur devenir, le risque de pollution des captages et la définition d'aménagements. L'étude est soumise à l'ARS dans un délai de 3 ans à compter de la notification du présent arrêté. Les aménagements retenus doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de la notification du présent arrêté.  
- Coût : 60 000€ subventionné à hauteur de 35 000€.

<b>DEPENSES</b>				<b>Compte Administratif</b>			<b>Prévisions BP 2021</b>
<b>Compte</b>	<b>Progr.</b>	<b>Intitulé</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA ESTIMÉ 2020</b>		
001		Déficit d'investissement				1 030 281	
139-040		Opération d'ordre/amortissement des subventions	98 253.87	98 253.87	98 253.87	98 254	
2315-041		Etudes à intégrer aux travaux		0.00	0.00	96 811	
13111		Trop perçu subvention				50 000	
1641		Remboursement emprunts	53 660.54	97 477.35	87 053.12	64 155	
1681		Remboursement autres emprunts (Agence de l'eau)	13 792.73	13 792.73	13 792.73	13 793	
2315 2031	<b>66-1</b>	Réservoir NOLLEVAL dont reprise		0.00	720.00	225 000	
2031	<b>74</b>	DUP Bouchevilliers	2 897.50	14 709.61	16 057.52	100 000	
2031 13111 2111	<b>75</b>	DUP Mesnil Lieubray	875.61	4 000.00	2 349.25 1 398.00	40 000	
2315	<b>76</b>	Travaux divers Eau Potable	8 708.34	2 875.55	14 896.01	35 000	
2031	<b>78</b>	Déconnexion réservoir Ernemont la Vilette					
	<b>90</b>	Qualité des eaux sources d'Elbeuf UMT					
2031	<b>92</b>	Etude U. de méthanisation		0.00			
2031 4581	<b>93</b>	Etudes de sécurisation Opération pour compte de tiers (participation des Syndicats)		3 391.26 2 703.73	4 171.12 4 103.88	70 000 55 810	
2315	<b>94</b>	Réhabilitation réseaux EP Tranche 1	1 223 978.17	342 836.32	1 343 077.56	800 000	
2031 2315	<b>95</b>	Suppression réservoir Avesnes en Bray	3 000.00 35 347.02				

2031	96	Modélisation achat Oise		3 000.00		
2031	98	Ultrafiltration à la station de pompage à Bouchevilliers	18 344.92	5 717.10	25 270.89	10 000
2315				1 561.00	874 035.33	300 000
2315		Membranes				120 000
2031	99	Etude BAC Mesnil-Lieubray	13 733.76	11 093.89	10 625.00	80 000
2031	100	Optimisation des réservoirs Morville-Nolléval-Le Héron-La Haye		4 647.30	24 684.57	50 000
2031	101	Réhabilitation réseaux EP Tranche 2 secteur la Haye		15 386.40	543 454.41	1 500 000
2315			6 230.00	28 584.60		
2031	102	DUP Morville sur Andelle		1 250.00	2 715.00	65 000
203	103	Cartographie réseaux EP secteur La Haye	4 500.00			
2031	104	Réalisation du nouveau champ captant de Bouchevilliers		1 090.00	1 625.00	60 000
2111		Terrain				40 000
2031	105	Suivi renforcé captages de Bouchevilliers, Le Mesnil-Lieubray, Morville sur Andelle et Elbeuf en Bray			32 126.40	20 000
2031	106	Diagnostic des forages de Morville sur Andelle et de Sigy en Bray			449.35	50 050
4581		Opération pour compte de tiers (participation des Syndicats)				39 950
2031	107	Etude CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)				70 000
2315	108	Sécurisation du captage de Bouchevilliers				50 000
2031	109	Accompagnement technique/exploitation BAC Elbeuf				3 500
2031	110	MO études conception la réhabilitation du réseau EP Martagny				75 000
2031	111	MO études conception trvx mise en place UT des pesticides Mesnil-Lieubray				75 000
2315	112	Mise en place 7 compteurs de sectorisation				60 000
2031	113	MO études EP Bézancourt Gournay Ferrières				75 000
2031	114	Révision DUP Elbeuf en Bray				60 000
2031	115	Etude BAC Bouchevilliers				60 000
2184		Mobilier				5 000
2182		Véhicule				10 000
		<b>Total DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 483 322.46</b>	<b>652 370.71</b>	<b>3 100 859.01</b>	<b>5 857 604</b>

			Compte Administratif			Prévisions BP 2021
<b>RECETTES</b>			CA 2018	CA 2019	CA ESTIMÉ 2020	
Progr.	Compte	Intitulé				
	001	Excédent d'investissement	852 642.00	1 783 611.09	1 603 840.00	
	021	Virement de la section de fonctionnement				1 060 381
	28-040	Opération d'ordre/amortissement des biens	235 307.92	225 308.16	219 135.74	250 000
	2031-041	Etudes à intégrer aux travaux				96 811
	1064	Autres réserves (Affectation en N+1) Sortie d'un bien figurant à l'actif		50.08		1 030 281
	10222	FCTVA	102 807.70	1 497.05		
	2763	Prêts Budget SPANC	15 400.00	0.00		
	13111	Subvention Agence de l'eau (Animation BAC)	57 581.00	59 283.00	20 000.00	20 000
<b>66-1</b>	1641	Emprunt				165 000
	13111	Subvention Agence de l'eau				60 000
<b>74</b>	13111	Subvention Agence de l'eau		1 008.00		35 000
<b>75</b>	13111	Subvention Agence de l'eau				7 500
	13111	Subvention Agence de l'eau				200 000
<b>76</b>						
<b>78</b>	13111	Subvention Agence de l'eau	1 864.00			
<b>90</b>	1313	Subvention Département	2 347.33			
<b>92</b>	13	Subvention Agence de l'eau+ADEME				
<b>93</b>	131	Subvention AESN (14000) + Département (5500)				19 500
	4582	Opération pour compte de tiers				82 105
<b>94</b>	13111	Subvention Agence de l'eau	483 397.00	124 474.00	89 872.00	625 526
	1641	Emprunt	1 085 000.00	26 679.39		175 000
<b>95</b>	13111	Subvention Agence de l'eau	13 120.00			
<b>96</b>				1 020.00		
<b>98</b>	13111	Subvention Agence de l'eau	16 654.00		1 307.24	13 000
	1313	Subvention Département		6 235.00	80 813.49	400 000
						200 000
<b>99</b>	13111	Subvention Agence de l'eau				50 000
<b>100</b>	13111	Subvention Agence de l'eau		5 080.00		1 500
<b>101</b>	2315				1 677.59	
	13111	Subvention Agence de l'eau		21 965.00		900 000

102	13111	Subvention Agence de l'eau				30 000
103						
104	13111	Subvention Agence de l'eau				65 000
105	13111	Subvention Agence de l'eau			22 846.00	6 000
106	13111	Subvention Agence de l'eau			12 956.34	20 000
	4582	Opération pour compte de tiers			10 329.66	13 000
107	13111	Subvention Agence de l'eau			7 800.00	30 000
108	13111	Subvention Agence de l'eau				30 000
	1313	subvention departement				50 000
109						
110	13111	Subvention Agence de l'eau				40 000
111	13111	Subvention Agence de l'eau				40 000
112	13111	Subvention Agence de l'eau				30 000
113	13111	Subvention Agence de l'eau				40 000
114	13111	Subvention Agence de l'eau				35 000
115	13111	Subvention Agence de l'eau				35 000
	1313	Subvention département				2 000
		<b>Total RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 866 120.95</b>	<b>2 256 210.77</b>	<b>2 070 578.06</b>	<b>5 857 604</b>

- **Recettes des subventions bloquées et reportées sur 2021 : 1 101 000 € (à recevoir après le remboursement d'un trop perçu de 1398 €).**
- **Prog 75 : Enquête publique terminée**
- **Prog 92 : Abandon du projet**
- **Prog 94 : Fin de la tranche 1 (Elbeuf en bray- Gournay) en 2021**
- **Prog 98 : Fin des travaux prévue fin 1<sup>er</sup> trimestre 2021**
- **Prog 101 : Travaux en cours, fin prévue en 2022**
- **Prog 105 : Fin de l'étude février 2021**
- **Prog 106 : Opération terminée**

## 4-2 Assainissement collectif

<b>DEPENSES</b>			Compte Administratif			Prévisions BP 2021
			CA 2018	CA 2019	CA ESTIMÉ 2020	
Compte	Progr.	Intitulé				
<b>001</b>		<i>Déficit antérieur reporté</i>				
13111		trop perçu subvention				50 000
1641		Remboursement emprunts	694 120.36	1 172 016.42	388 169.78	267 867
1681		Remboursement emprunts agence de l'eau	73 835.12	78 579.12	83 312.97	70 388
2315		041- opération d'ordre entre section/études à intégrer aux travaux				
139..		040- opération d'ordre entre section/Amortissement des subventions	133 978.00	133 978.00	133 978.00	133 978
1687		Avance remboursable AC vers ANC				40 000
2315	<b>SANS</b>	Branchement AC	3 287.40			
	<b>69</b>	STEP Croisy-Vascoeuil				
2314	<b>70</b>	Branchements STEP Croisy-Vascoeuil -Tranche 1	14 478.91	8 214.16	19 279.64	
2315			18 446.00			
2031	<b>72</b>	STEP NOLLEVAL	12 181.50	1 564.15	26 262.20	
2315			720.00	433 348.22	183 028.00	40 000
2315	<b>120</b>	STEP Beauvoir en Lyons	105 395.53	11 165.00		0
2031			9 757.95	1 270.00		
2031	<b>122</b>	Etude réseau communes STEP <10000 EH (Beauvoir en Lyons, La Feuillie, Bezancourt, Mont Roty, Mont-Roty, Neuf-Marché, Saint Pierre-ès-Champs)	12 081.25	7 325.00	18 713.53	80 000
	<b>123</b>	Etudes réglementaires STEP Gournay en Bray				
2315	<b>124</b>	Travaux d'optimisation STEP Gournay en Bray	6 892.51	977 830.09	183 526.10	25 000
2111		Acquisition terrain				5 000
2031	<b>125</b>	Actualisation zonage assainissement Gournay et Ferrières en Bray			1 050.00	10 000
13111					4 023.00	
2031	<b>126</b>	Etude réseau Gournay et Ferrières en Bray	38 253.00	42 432.86	26 261.02	200 000



2031	<b>127</b>	Réhabilitation réseau cote st Aubin Gournay en Bray	11 672.58 478 992.06			
2031	<b>128</b>	Epanchage des boues STEP Beauvoir en Lyons et Mont-Roty			3 940.00	
2031 2315	<b>129</b>	Branchements STEP Croisy-Vascoeuil - Tranche 2		406 811.35	328 949.54	75 000
2031 2315	<b>130</b>	Réhabilitation réseau routes Neuve et Félix Faure à Gournay en Bray	810.00	271 955.12	301 314.80	30 000
238 2315- 041		Avance Opération d'ordre-Réintégration de l'avance		32 943.87	32 943.87	
2315 2031	<b>131</b>	Extension du réseau sur Croisy sur Andelle		8 010.55 4 110.00	190 125.44	75 000
2315 45813	<b>132</b>	Branchement AC divers (Extension du réseau sur Ferrières en Bray-impasse Pillet)		41 635.90	16 167.36	
		Réalisation raccord réseau AC ZA La Feuillie		26 679.39		
2315	<b>133</b>	Diagnostic AC des réseaux STEP Croisy-Vascoeuil et Nolléval				50 000
2031	<b>134</b>	Mise à jour des zonages AC des communes Croisy Vascoeuil Elbeuf Nolléval				35 000
2315	<b>135</b>	Etude d"extension du réseau AC à Ferrières en Bray / RN31			3 990.00	40 000
2315	<b>136</b>	Extension réseau La Feuillie RN31				
2315	<b>137</b>	Etude optimisation filière boue STEP Gournay en Bray			26 360.45	1 200 000
2031	<b>138</b>	Etude et travaux de réhabilitation du réseau AC rue Charles Gervais Ferrières				200 000
2031	<b>139</b>	MO Etudes réhabilitation du réseau AC St Pierre ès Champs				120 000
2031	<b>140</b>	MO Etudes réhabilitation du réseau AC Neuf-Marché				150 000
2031	<b>141</b>	MO Etudes réhabilitation du réseau AC Commun Ferrières et Gournay				150 000
2031	<b>142</b>	MO Etudes réhabilitation du réseau AC La Feuillie				120 000
<b>Total DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>1 614 902.17</b>	<b>3 659 869.20</b>	<b>1 971 395.70</b>	<b>3 167 233</b>

			Compte Administratif			Prévisions BP 2021
<b>RECETTES</b>			CA 2018	CA 2019	CA ESTIMÉ 2020	
Progr.	Compte	Intitulé				
	001	Excédent d'investissement	236 052.00	468 716.02	358 416.24	827 132
	021	Virement de la section fonctionnement				150 279
	1687	Autres dettes ANC			400 000.00	283 120
	1641	Prêt du Crédit Agricole (régularisation)	784 474.13	920 277.47		
	1068	Affectation du résultat			1 134 639.09	
	2031	041-opération d'ordre entre section/études à intégrer aux travaux				
	28	040- opération d'ordre entre section/Amortissement des biens	342 183.00	393 678.23	376 958.09	450 000
	10222	FCTVA	57 314.77	5 109.22		
<b>SANS</b>						
<b>69</b>	1681	Avance de l'agence de l'eau	36 681.00			
	13111	Subvention agence de l'eau	36 681.00			
<b>70</b>	13111	Avance de l'agence de l'eau	70 255.00	13 374.00		
	13111	Subvention agence de l'eau	299 829.00			
<b>72</b>	2315			56 187.00	1 525.43	
	13111	Subvention agence de l'eau		13 116.00	101 136.00	30 000
<b>120</b>	13111	Subventions agence de l'eau	257 848.00	6 240.00	3 760.00	0
			63 234.80			
			87 500.00			
<b>122</b>	13111	Subvention agence de l'eau				60 000
	1313	Subvention département		4 851.56		25 000
<b>123</b>	13111	Subvention agence de l'eau		2 090.00		
<b>124</b>	1313	Subvention département		154 000.84	95 934.16	
	13111	Subvention agence de l'eau		20 989.00		
	1641	Emprunt		237 737.00		
	1681	Avance agence de l'eau		13 118.00		10 000
<b>125</b>	13111	Subvention agence de l'eau				2 500
<b>126</b>	2031			4 342.00		
	13111	Subvention agence de l'eau	16 845.00	12 584.00		125 000
	1313	Subvention département	9 358.25	1 934.38		50 000

127	13111	Subvention agence de l'eau	71 225.00	71 095.00		
128	13111	Subvention agence de l'eau		3 162.00		
129	13111 1641	Subvention agence de l'eau Emprunt	71 160.00	91 124.00 66 933.00	38 776.00	150 000
130	13111 1313 1641 238 238-04	Subvention agence de l'eau Subvention département Avance agence de l'eau Remboursement de l'avance opération d'ordre-Réintégration de l'avance		3 396.00 53 496.00	144 139.30 32 943.87	100 000
131	13111 13	Subvention agence de l'eau Avance agence de l'eau				96 468 37 734
132				26 679.39		
133	13111	Subvention agence de l'eau				20 000
134	13111	Subvention agence de l'eau				
135	13111	Subvention agence de l'eau				20 000
136	13111	Subvention agence de l'eau				
137	13111 1313	Subvention agence de l'eau Subvention département				200 000 250 000
138	13111	Subvention agence de l'eau				60 000
139	13111	Subvention agence de l'eau				50 000
140	13111	Subvention agence de l'eau				60 000
141	13111	Subvention agence de l'eau				60 000
142	13111	Subvention agence de l'eau				50 000
		<b>Total RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 440 640.95</b>	<b>2 644 230.11</b>	<b>2 688 228.18</b>	<b>3 167 233</b>

- **Prog 70 : La tranche 1 des branchements de la STEP de Croisy - Vascoeuil est terminée. Les travaux de la tranche 2 sont réceptionnés.**
- **Prog 72 : La STEP de Nolléval a été réceptionnée**
- **Prog 131 : L'extension des réseaux à Croisy est terminée**
- **Prog 124 : Filière eau STEP Gournay terminée**
- **Prog 136 : Abandon extension réseau La Feuillie sur la RN31**

### Nouveaux programmes pour information :

- **Etudes et travaux de réhabilitation du réseau assainissement collectif rue Charles Gervais à Ferrières en Bray**

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de Ferrières-en-Bray présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète.

- Coût : 200 000€ subventionné à hauteur de 60 000€

- **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Saint Pierre-Es-Champs**

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de Saint Pierre-es-Champs présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète.

- Coût : 120 000€ subventionné à hauteur de 50 000€

- **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Neuf-Marché**

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de Neuf-Marché présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète.

- Coût : 150 000€ subventionné à hauteur de 60 000€

- **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de Commun Ferrières en Bray – Gournay en Bray**

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de Ferrières-en-Bray et Gournay en Bray présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète.

- Coût : 150 000€ subventionné à hauteur de 60 000€

- **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sur la commune de La Feuillie (secteurs des Ecoles et Thérèse Patin)**

Suite à la finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement, il est apparu que le réseau d'assainissement sur la commune de La Feuillie présente de nombreuses détériorations. Aussi une consultation a été lancée pour retenir un maître d'œuvre pour une mission de maîtrise d'œuvre complète.

- Coût : 120 000€ subventionné à hauteur de 50 000€

#### 4-3 Assainissement non collectif

			Compte Administratif			Prévisions BP 2021
<b>DEPENSES</b>			CA 2018	CA 2019	CA ESTIMÉ 2020	
Compte	Progr.	Intitulé				
001		Déficit d'investissement				305 399
39-040		Opération d'ordre/Amortissement des subventions	76 025.00	76 025.00	76 025.00	76 025
2763		Créances sur des collectivités publiques			400 000.00	
1687		Remboursement subvention investissement	15 400.00			
2314	112	6ème tranche		32 933.06		
				3 050.00		
2031	113	7ème tranche		5 607.00		52 247
2051	114	Mise en place des données				30 000
<b>Total DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>91 425.00</b>	<b>117 615.06</b>	<b>476 025.00</b>	<b>463 671</b>

			Compte Administratif			Prévisions BP 2021
<b>RECETTES</b>			CA 2018	CA 2019	CA ESTIMÉ 2020	
Progr.	Compte	Intitulé				
	001	Excédent d'investissement	104 708.00	81 186.06	86 293.00	
	28-040	Opération d'ordre/Amortissement des immobilisations	87 820.00	87 826.39	83 271.95	83 272
	021	Virement de la section de fonctionnement				0
	1068	Affectation du résultat				305 399
	2763	Avance remboursable AC vers ANC				40 000
112	13111	Subvention Agence de l'Eau	23 711.00	33 081.00		
	1313	Subvention Département		1 815.00	1 061.00	0
113	13111	Subvention Agence de l'Eau				25 000
	1313	Subvention Département				10 000
114						
<b>Total RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>216 239.00</b>	<b>203 908.45</b>	<b>170 625.95</b>	<b>463 671</b>

#### Programmes pour information

Maintien de la 7<sup>ème</sup> tranche et la mise en place des données des assainissements non collectifs sur le territoire.

- Recettes : Reliquat attendu de la subvention du département sur la tranche 6

**Les investissements prévus en 2021 des budgets Eau, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif sont autofinancés.**

## IV. Les données relatives aux effectifs du SAEPA du Bray Sud

### 1. Structure des effectifs

Le tableau des effectifs ci-dessous résume la situation prévue en 2021.

EFFECTIF TITULAIRE						
Grade	Catégorie	Nombre d'heures	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes vacants	IB/IM
Filière administrative						
Adjoint administratif principal 1 <sup>è</sup> classe	C	22	1	1	0	430/380

EFFECTIF C.D.I.							
Grade	Catégorie	Nombre d'heures/35e	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes vacants	Type de contrat loi 84-53 ou contrat privé	IB/IM
Filière administrative							
Attaché	A	35	1	1	0	Droit privé	821/673
Adjoint administratif 1 <sup>è</sup> classe	C	16	1	1	0	Article 3	347/325
Filière technique							
Ingénieur	A	30	1	1	0	Article 3-3,2	842/689
Technicien	B	35	1	0	0	Droit privé	538/457

EFFECTIF C.D.D.						
Fonctions	Catégorie	Nombre d'heures	Postes pourvus	Type de contrat loi 84-53 ou contrat privé	IB/IM	
Filière animation						
Animateur		35	1	Droit privé	604/508	

En 2021, la durée annuelle du temps de travail augmente.

En 2020, elle s'élève à 8 563 heures (y compris les heures supplémentaires).

### 2. Hypothèses prises en compte sur l'évolution de la masse salariale pour 2021

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, ont été pris en compte les éléments suivants :

- prise en compte du nouvel indice du poste d'ingénieur
- prise en compte de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste d'ingénieur pour une durée hebdomadaire de 30 heures (remplaçant la durée de 17h30)
- pas de revalorisation du point
- poursuite du transfert primes/points.